



Probleme ccmi urgent svp!!!

Par **eme0706**, le **09/08/2017** à **12:42**

Bonjour, rnNous avons signer pour un terrain en octobre et le ccmi en novembre.rnNous avons eu un refus de prêt du crédit agricole par email . Nous avons annuler grâce au clauses suspensives notre terrain et avec l'email de la banque .rnMais le constructeur refuse l'email et me demande l'attestation de refus de prêt que le crédit agricole refuse de me donner car selon elle , elle n'a pas envoyer mon dossier mais a fait juste une analyse ...rnJ'ai pourtant été reçu dans son bureau , transmit mes documents.rnJ'ai fait appel au directeur de la banque avec un courrier sans réponse pour le moment ...rnLe constructeur me réclame 15 % soit 16000...rnrnDans mon ccmi il y a aussi la clause suspensives : acquisition d'un terrain ou des droits réels .rnrnJe peut faire fonctionner le faite que je n'ai plus le terrain pour faire annuler mon ccmi?[smile17]rnrn[smile17][smile17]